

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 34



N°174

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GILLY Jean-Paul, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur José LESERRE
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Sandrine DESIR
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : Miguel MONTEIRO

DGA Solidarité/ Direction de l'Animation Sociale (Maisons pour Tous) /

OBJET : Actualisation des tarifs pour les activités des Maisons pour Tous à compter du 1er janvier 2025.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Miguel MONTEIRO,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°009-1 du 21 janvier 2021 portant sur la signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif "Animation Globale" entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour Tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024 ;

Vu la délibération n°009-2 du 21 janvier 2021 portant sur la signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif "Animation Collective Familles" entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour Tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024 ;

Vu la décision D23-14 du 13 janvier 2023 portant sur la signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de services CAF "Animation Globale et Coordination" et "Animation Collective Familles" pour l'année 2022/2023 dans le cadre de l'agrément de préfiguration du 3^{ème} centre social et son avenant portant sur la prolongation jusqu'en juin 2024 ;

Vu la décision D23-380 du 16 janvier 2024 portant sur la signature de la convention n°23-021A d'objectifs et de financement Prestation de services CAF des agréments "Animation Globale et Coordination" et "Animation Collective Familles" de 2023 à 2026 pour Maison pour Tous Berty Albrecht ;

Vu la proposition d'actualisation des tarifs des activités de la Direction de l'animation sociale ;

Considérant que les activités des Maisons pour Tous ont évolué suite à la réorganisation des services, aux renouvellements des projets sociaux et à l'ouverture de la 3^{ème} structure ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour , 5 se sont abstenus(Jean-Jacques KARMAN, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 1 ne prend pas part au vote (Katalyne BELAIR)

DELIBERE :

APPROUVE l'actualisation des tarifs pour les activités de la Direction de l'Animation Sociale dans les Maisons pour Tous à compter du 1^{er} janvier 2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

DIT que les recettes seront imputées sur :

Pour la Maison pour Tous Henri Roser

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code dispositif
RO	70	7066	524	

Pour la Maison pour Tous Berty Albrecht

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code dispositif
AL	70	7066	524	

Pour la 3^{ème} Maison pour Tous

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code dispositif
MT	70	7066	524	

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 19/11/24
Accusé en préfecture :
93-219300019-20241114-lmc136815-DE-1-1
Publiée le : 20/11/24
Certifiée exécutoire : 19/11/24

Le Maire,
Karine FRANCKET



**Tarifs Maisons pour Tous
A partir de janvier 2025**

Les activités des Maisons pour Tous se déroulent en année scolaire, de septembre N à juin N+1.

Gratuité de toutes les permanences d'accès aux droits ou réunion d'information collective :
Ecrivain, public, médiation chinoise, défenseur des droits, CIDFF, départ en vacances,

Gratuité de toutes les activités dans le cadre du REAAP (sauf atelier cuisine) :
Café des parents, information collective, atelier parents-enfants, soirée jeux, ...

Tarifs activités permanentes adultes (à partir de 18 ans)		Anciens tarifs
Atelier linguistique (Cours de français) / ASL	20€/année pour 1 atelier par semaine 40€/année pour 2 ateliers par semaine	20€/année pour 1 atelier par semaine 40€/année pour 2 ateliers par semaine
Atelier de conversation / ELF	Gratuit	Gratuit
Ateliers participatifs	5€/année / famille	Inexistant dans l'ancienne grille tarifaire
Activités adultes hebdomadaire (sport, santé, bien-être, broderie...)	10€ année ou 5€/trimestre ou 2€ la séance	10€ année ou 5€/semestre ou 2€ le cycle
Atelier couture	30€/année ou 10€/trimestre	30€/année ou 10€/trimestre
Atelier cuisine adulte	2€/atelier	2€/atelier
Atelier Jardinage	10€/année ou 5€/trimestre	Pas de tarif préexistant, activité nouvelle
Ateliers numériques animés par le Conseiller numérique France services	Gratuit	Pas de tarif préexistant

Tarifs sorties famille ou adultes (sortie culturelle y compris)		Anciens tarifs
Coût de la sortie 0€	gratuit	Cette tranche n'existait pas
Coût de la sortie entre 1 et 50€	2€ / famille	2€ / famille
Coût de la sortie entre 51 et 199€	2€ (adulte) 1€ (enfant 3-17 ans)	2€ (adulte) 1€ (enfant)
Coût de la sortie à partir de 200 €	5€ (adulte) 2€ (enfant 3-17 ans)	5€ (adulte) 2€ (enfant)
Sortie Cinéma Le Studio	2€/personne	2€/personne
Le transport en car est pris en compte dans le coût de la sortie Gratuit pour les moins de 3 ans		Inexistant dans l'ancienne grille tarifaire

Tarifs activités permanentes enfants (3-17 ans)		Anciens tarifs
Activité Démon	20€/année	20€/année
Accompagnement scolaire (CLAS)	20€/année par enfant (1 ^{er} enfant) +10€/année à partir du 2 ^{ème} enfant d'une même fratrie	20€/année
Le coin des enfants	5€/année	5€/année
Capoeira	10€/année	10€/année

Tarifs cycles Enfants ou famille Atelier cuisine famille		Anciens tarifs
Partenaire financé par la politique de la ville sans co-financement de notre part (ex. maison des jonglages)	Gratuit	Gratuit
Atelier cuisine en famille	2€/famille	2€/famille
Sport en famille	5€/année pour 1 atelier par semaine	Pas de tarif préexistant, activité nouvelle

Tarifs séjour Familles (6 jours)		Anciens tarifs
Adulte	70,00€	70,00€
Enfant entre 13 et 17 ans	35,00€	35,00€
Enfant entre 3 et 12 ans	20,00€	20,00€
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit